

OSER CITOYEN : PROGRAMME EN 44 PROPOSITIONS



Stéphane BAKI
François BOUILLON



Ebroïciennes, Ebroïciens, tout au long de la campagne, nous vous avons écoutés. Nous espérons avoir entendu vos attentes et vos espoirs. Nous savons votre attachement à la ville d'Evreux.

En six ans, les dépenses de fonctionnement de la ville et de l'agglomération se sont accrues de près de 10% sans que la qualité de vie de la majeure partie de nos concitoyens et les équipements se soient améliorés. En six ans, dans presque tous les domaines cela a été la politique du coup par coup, sans cohérence, sans vision d'ensemble.

Pour donner un nouvel élan à notre ville, «Oser citoyen» vous propose des mesures nouvelles. Elles visent à réduire les inégalités sociales qui minent les liens sociaux et à trouver ses solutions innovantes pour sortir de l'impasse.

Solutions qui ont toutes comme souci principal le devenir humaniste et écologique de la ville.

1 Dynamiser l'emploi

Dans nos rencontres avec vous l'emploi vient en premier dans vos préoccupations.

Proposition 1: Mettre en oeuvre un fonds de lancement avec des avances trésorerie et des crédits à 0% pour l'installation de nouvelles petites entreprises innovantes en prenant appui sur la Banque Publique d'Investissement (BPI) et, permettre un meilleur accès aux financements bancaires pour les coopératives et les jeunes entrepreneurs.

Proposition 2 : Soutenir la création d'entreprises par des pépinières d'entreprises avec un guichet unique comme interlocuteur ; faire, sous responsabilité du conseil général, une pépinière dans les locaux de l'ancienne Ecole Normale, à Saint-Michel.

Proposition 3 : Multiplier en s'appuyant sur des partenariats déjà existants, les conventions avec les grandes entreprises telles que RATP, ERDF, CARREFOUR... pour développer des opportunités d'emploi pour les ressortissants de l'agglomération.

Proposition 4 : Faire un audit de la zone franche et bonus-malus pour les entreprises en fonction du respect des engagements tenus ou non : rembourser les aides octroyées sur 5 ans pour les entreprises qui ne respectent pas la proportion obligatoire d'un employé sur trois originaire des zones urbaines sensibles. A contrario, doubler les années d'exonérations lorsque la proportion est de 2 sur 3.

Proposition 5 : Accompagner l'insertion dans l'emploi par des personnels dédiés pour cette mission, grâce à des associations existantes ou à créer, en particulier pour les jeunes diplômés, vers un réseau d'entreprises tournées vers l'accueil et le tutorat. Il faut des « conseillers-accompagnateurs » comme il en existe déjà dans d'autres villes

Proposition 6 : Faire respecter, en relation avec l'inspection du travail, l'obligation d'embaucher 6% de personnes handicapées et d'avoir des locaux adaptés. Le maire doit délivrer les permis de construire en ce sens et veiller à leur mise en oeuvre.

Proposition 7 : Pour valoriser les atouts et les besoins du territoire, impulser des filières de production innovantes : développement durable, agroalimentaire, numérique.

— 2 Diminuer le coût du logement

Parce que vos charges sont trop élevées, la priorité de la mandature est triple : rénover thermiquement des logements, faire baisser les loyers des logements sociaux et rendre plus facile l'accession à la propriété. Il y a presque 2000 logements vacants, dont un tiers de logements sociaux, à rénover et à rendre accessible à la location ou à la propriété.

Proposition 8 : Priorité à la rénovation thermique des logements sur toute la ville pour réduire la facture de chauffage et instituer des contrats location-adiat

Proposition 9 : %tir les loyers des logements sociaux, il faut réunir tous les ans tue conférence annuelle des bailleurs sociaux afin qu'ils harmonisent leurs tarifs de loyer en ayant le souci du juste prix en fonction des conditions de ressources des ménages, des personnes seules, des familles monoparentales. Cotiectif étant une baisse progressive des loyers de l'ordre de 10%. Les loyers des locaux commerciaux appartenant aux bailleurs sociaux doivent être revus à la baisse.

Proposition 10 : Réduire la facture d'eau en éradiquant les fuites et en dotant chaque logement d'un compteur individuel

Proposition 11 : Construire de l'ordre de 200 éco-logements par an, accessibles sous conditions de ressources, pour répondre aux besoins spécifiques des personnes : handicaps, âge, réinsertion, personnes seules ou familles monoparentales, familles très nombreuses...Ces logements seront attribués avec l'objectif de favoriser la mixité sociale.

— 3 Réviser le plan de déplacements urbains

Vous êtes, nous sommes, tous les jours confrontés à des problèmes de circulation. Arriver à l'heure pour déposer ses enfants à l'école ou à son travail est souvent une course contre la montre. Le Plan de déplacements urbains mis en place par la municipalité sortante a été fait à l'envers.

Proposition 12 : Réviser le PDU en commençant l'éradication des points noirs en entrée de villes, installer, aux quatre coins cardinaux des entrées de la ville des parkings-relais desservis par des navettes à bonne fréquence de cadencement ; c'est le même ticket qui servira pour le parking et la navette.

Proposition 13 : Suspendre les travaux en centre-ville rétablir les deux voies sur la rue du docteur Oursel avec un seul couloir dédié aux cydistes et réaménager les couloirs rue de Verdun.

Proposition 14 : Compléter, d'une part, le réseau transurbain par des nouvelle stations desservant le lycée modeste Leroy / site des frères Lumière, le lycée Augustin Hebert et les villages limitrophes en forte augmentation de population ruburbaine.

Proposition 15 : Tracer un plan cydiste et piéton complet et finir la voie verte de l'hôpital à Gravigny en passant par la gare sur l'emprise de la voie ferrée désertée.

— 4 Faire réussir tous les jeunes

Organiser le réseau municipal et de l'agglomération de la petite enfance pour garantir une qualité d'accueil sécurisante, anonyme au moment de l'inscription, et de capacité suffisante pour les jeunes enfants âgés de 0 à 7 ans. A cette fin, en accord avec les associations, mettre en place un guichet unique permettant de gérer les places disponibles sur toute la ville : crèches, halte garderies, assistantes maternelles, associations avec ses animateurs.

Proposition 16 : Un service de garde pour les soirées, soit après 20h L'enfant doit pouvoir être gardé à son domicile où il a ses repères. En relation avec l'Association Française étudiante pour la ville (AFEV), mettre en place un réseau constitué notamment par des étudiants. Les étudiants seront recrutés par la mairie sur des critères permettant la sécurité et le bien-être de l'enfant. Les gardes de nuit ne devront pas être surfacturées.

Proposition 17 : La mise en place d'un forfait de plusieurs heures, ou de plusieurs jours sous forme de carte électronique, rechargeable. Chaque séjour dans la structure sera décompté électriquement en fonction du temps passé.

— 4.1 Scolariser et apprendre : L'école primaire

L'École Maternelle a la mission de socialiser et d'apprendre les premiers savoirs.

Du cours préparatoire au cours moyen, l'école élémentaire a la mission de faire acquérir les apprentissages fondamentaux –parler, lire, écrire et compter- et un socle commun de savoirs et de compétences scientifiques, historiques, géographiques, civiques, physiques. Ce sont les programmes officiels et les professionnels qui en sont les garants et les responsables. Les nouveaux rythmes scolaires définis dans le cadre de la loi de « refondation de l'école » donnent des responsabilités nouvelles aux municipalités pour les organiser. Ils sont un enjeu fondamental pour la réussite de tous les jeunes et pour l'égalité des chances. Ce sont les enfants les plus vulnérables socialement et économiquement qui pâtissent le plus des heures sans encadrement éducatif.

Proposition 18 : Pour arrêter l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2015, nous proposerons à la négociation avec les représentants des personnels et des parents d'élève: deux schémas au choix :

A/ La place horaire 13h30/14h15 sera prise en charge par des éducateurs. pour l'école maternelle comme pour l'école élémentaire.

B/ Pour l'école maternelle que les éducateurs prennent en charge les enfants de 15h45 à 16h30 et que pour l'élémentaire, ils assurent la plage horaire de 13h30 à 14h15.

Les éducateurs recrutés par la mairie seront formés dans les domaines culturel, artistique et sportif en partenariat avec les structures de la ville et l'Université.

— 4.2 Etudier aux collèges et aux lycées

Les collèges étant de la compétence du département et les lycées de la région, la marge d'intervention de la commune, outre les bourses qui relèvent de l'action sociale, est d'abord l'organisation des transports.

Proposition 19 : Le réseau transurbain est performant aux heures scolaires. Il doit être complété, en arrêts, tracés et heures de passage pour tous les établissements du secondaire (cf proposition 14).

— 4.3 Etre étudiant à Evreux

Evreux accueille 3000 étudiants (IUT, antenne universitaire-Tilly, BTS, IFSI, ESPE ...). Ils se répartissent en 1/3 pour les formations universitaires et 2/3 dans les autres formations, y compris celles relevant des chambres consulaires. Pour accueillir ces étudiants, la ville dispose de deux résidences étudiantes et d'un restaurant universitaire en capacité suffisante.

Nous souhaitons, bien que cela relève de l'autonomie de l'Université de ROUEN que l'IUT, maillon fort de l'enseignement supérieur à Evreux, mette en place une grande filière des « métiers du développement durable » qui positionnerait notre ville sur tout le territoire universitaire national. Nous souhaitons en outre que soient mises en place des prolongations d'études entre l'IUT et les formations universitaires de l'antenne Tilly en particulier pour les licences professionnelles. Nous souhaitons enfin que soient articulées plus fortement formation initiale, formation continue et formation en cours d'emploi en rapprochant l'IUT et le CNAM, en développant le Centre de formation des apprentis de l'IUT, sur le même campus.

Proposition 20 : Mettre en place, à mi-distance entre l'IUT et Tilly une épicerie solidaire.

Proposition 21 : Construire, avec l'apport financier des chambres consulaires et de leurs mandants, un hôtel des apprentis, réclamé depuis des années.

Proposition 22 : Adapter les transports en commun pour rendre plus facile pour les étudiants leurs déplacements entre leurs lieux de vie, IUT / Restaurant universitaire et en particulier pour l'IFSI de Saint-Michel.

— 5 Faire la ville vivante et solidaire

Faire d'Evreux une ville qui intègre tous ses quartiers avec un cœur de ville vivant et accessible pour tous est une priorité. La vie démocratique, culturelle, sportive et associative doit y être intense. Dix propositions.

Proposition 23 : Les quartiers bénéficieront d'équipements collectifs de qualité, sans en privilégier aucun, et ils seront reliés plus fortement avec toute la ville grâce à un réseau transurbain renforcé, complété par des navettes avec des horaires en soirée pour une meilleure accessibilité pour tous. L'accès aux biens culturels pour tous sera favorisé en ouvrant plus largement la gratuité, à commencer par le rétablissement de la séance de cinéma gratuite mensuelle pour les plus de 65 ans.

Proposition 24 : L'égalité de traitement des quartiers suppose que soit favorisée l'implantation d'entreprises dans toute la ville et pas seulement sur la zone franche ou la Zac du Bois des communes. (cf. Proposition 2)

Proposition 25 : Soutenir financièrement les associations et organiser des assises de la vie associative de tous les secteurs pouvant aboutir à une charte de la vie associative. Renforcer le guichet unique en donnant les moyens correspondants pour faciliter la vie des associations.

Proposition 26 : Refonder les conseils de quartier en élisant un président pour un mandat de 3 ans non renouvelable. Un conseil des présidents de quartier se réunira au moins deux fois par an pour faire la synthèse des propositions et les transmettre au conseil municipal.

Proposition 27 : Ouvrir largement la programmation de la SMAC à toutes les musiques du monde pour tous les publics. Composer un conseil d'administration dans lequel le conseil de quartier sera représenté.

Proposition 28 : Etablir en conseil municipal un cahier des charges pour la rénovation de l'espace Saint-Louis ; ouvrir un concours d'architectes ; arrêter, en concertation avec la population, le projet qui répondra le mieux au cahier des charges. Dans un premier temps, il faut construire sur cet espace un vaste parking souterrain, mettant en valeur les vestiges archéologiques classés, et permettant d'accéder facilement au centre-ville.

Proposition 29 : Restaurer, sans extension, le théâtre Legendre en conservant les traits caractéristiques de son architecture intérieure.

Proposition 30 : Avoir l'objectif de construire une salle omnisports. A mi-mandat, en 2017, si les financements nécessaires peuvent être mobilisés, «Oser citoyen», dans le cadre d'un partenariat public-privé, lancera le chantier d'un nouveau palais des sports. Il sera édifié ailleurs qu'en centre-ville.

Proposition 31 : Rénover le pavillon des Abeilles des usines de Navarre pour en faire un écomusée avec un partenariat avec le Musée d'Orsay, mettant en valeur le caractère impressionniste du site de l'hippodrome. Des restaurants et des commerces pourront venir apporter leur concours à l'animation touristique du site.

Proposition 32 : Prendre appui sur la notoriété du festival Rock et sur la SMAC pour positionner Evreux dans le domaine de la culture comme une ville phare de l'art musical dans toutes ses dimensions.

6 Vivre en bonne santé et en sécurité

La santé est le bien le plus précieux. La sécurité est la première des libertés. Ce sont les deux conditions fondamentales d'une ville paisible où il fait bon vivre. Evreux a une densité médicale très faible par rapport à la moyenne nationale et peut être en proie à des accès de fièvre dans les quartiers.

6.1 Santé

Proposition 33 : Mise à disposition de locaux adaptés, à commencer pour un quartier comme Navarre, à proximité du CHI Cambolle, pour favoriser l'installation de nouveaux médecins dans le cadre d'un contrat loyer-accession à la propriété.

Cela se fera sous la forme d'un cabinet médical hébergeant au moins deux médecins et d'autres catégories de praticiens de la santé: orthophonistes, kinésithérapeutes, psychologues...



Proposition 34 : Inciter le maximum de médecins généralistes à accepter d'être des maîtres de stage pour les internes en formation. C'est une porte d'entrée pour leur installation future dans la ville et pour de futures collaborations grâce au remplacement des praticiens par les jeunes débutants. Cela leur permet aussi d'avoir d'emblée une meilleure connaissance de la population et de la ville.

Proposition 35 : Pour les plus âgés, une augmentation du nombre de places en maison de retraite, en concertation avec le département, qui corresponde aux besoins avec un effort conjoint sur l'aide au maintien à domicile.

Proposition 36 : Améliorer la desserte de l'hôpital, notamment grâce à l'achèvement de la déviation Sud-Ouest et par des possibilités de stationnement accrues. Rendre l'hôpital encore plus performant et plus attractif en attirant des personnels hautement qualifiés, en particulier des chirurgiens. L'attractivité de la ville étant aussi un facteur déterminant.

6.2 Sécurité

Proposition 37. Développer les caméras vidéo pour la protection des citoyens dans les parkings publics et les sites sensibles. Il est nécessaire de surveiller éthiquement la vidéo protection pour qu'elle ne dérive pas en une vidéo surveillance des personnes.

Proposition 38 : La loi de 2007 institue le maire comme « pilote » de la prévention de la délinquance ; il préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). C'est sous son contrôle que doit être placée la vidéo protection qui pose un problème juridique et moral de protection des libertés individuelles. Il doit être secondé par un comité d'éthique. Nous nous engageons à ce qu'il se réunisse régulièrement.

Proposition 39 : Accroître sensiblement les effectifs de la police municipale pour qu'elle assure ses tâches de prévention, notamment dans les points sensibles de la ville. En cas de coups durs, le Maire doit solliciter immédiatement le procureur de la république pour qu'il actionne un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) ayant de gros moyens pour agir, éventuellement pendant 3 mois.

7 Financer

Evreux est endettée mais n'est pas surendettée. Il faut réduire la dette sans casser les investissements porteurs d'avenir. Faire des économies en recrutant des fonctionnaires plutôt que des contractuels qui coûtent cher ; supprimer les collaborateurs du maire inutiles et arrêter de confier des contrats à des agences privées pour tracer l'avenir de la ville. Réduire de 20% les indemnités des élus pour économiser 1M€.

Il faut aussi faire preuve d'imagination pour accroître les marges de manoeuvre financière de la ville. Notre option en matière de financement est simple : tout ce qui relève de l'intérêt général doit rester en régie municipale, par exemple l'eau. Pour d'autres investissements, tels que l'espace Saint-Louis, les partenariats public/privé seront recherchés.

Proposition 40 : Exploiter la révision des bases des impôts locaux, datant de 1970, prévues par le gouvernement pour 2017 pour mettre plus de justice dans les taux des impôts locaux, augmentés de 6% sous Michel Champredon.

Proposition 41 : En 2014-2015 des crédits de la dette s'arrêteront à hauteur de 5M€. Il faut profiter du très faible taux des crédits pour renégocier l'essentiel de la dette et pour dégager de nouvelles capacités d'investissement.

Proposition 42 : Avoir une gestion active du patrimoine de la ville, y compris en achetant du foncier comme les friches industrielles et le réaménager pour le vendre pour des activités porteuses d'emplois.

Proposition 43 : Etre beaucoup plus actif dans la levée des subventions régionales, nationales, européennes. Comme le font les communes les plus imaginatives, il est possible de faire financer 80% des équipements par des subventions de cette origine.

Proposition 44 : Pour les équipements structurants de notre programme -Parking souterrain Saint-Louis, réhabilitation du théâtre Legendre, outre les subventions classiques Etat, Région, département ; nous souhaitons la signature de contrats de Partenariat Public Privé (PPP) en particulier pour le parking Saint-Louis. Pour le fonctionnement d'un équipement comme la SMAC une délégation au privé du dit fonctionnement permettrait d'alléger de moitié la charge de la municipalité.



Oser Citoyen

20, rue Anatole France Tour Valais 91

27 000 Evreux

Courriel :

osercitoyen@gmail.com

osercit@outlook.fr

Site :

<http://osercitoyen.editiondelatombe.com>